



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le **Département : ARDECHE**
ID : 007-200039832-20250623-D_2025_5_14-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_5_14**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 30

Date de convocation du : 17 Juin 2025

Présents : 22

Votants : 28

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**Objet : Appel à manifestation
d'intérêt sur la mise en place
d'un quota sur le nombre de
canoë sur la rivière Chassezac
adaptation du prix de la
redevance**

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Monsieur Lionnel Robert, Vice-président expose que par délibération D_2024_3_14 du 08-04-2025, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un quota sur le nombre de canoës sur la rivière Chassezac. Cette délibération venait en anticipation d'un arrêté préfectoral portant réglementation de la navigation des embarcations nautiques dans les gorges du Chassezac, dans le périmètre du site Natura 2000 FR8201656 « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac », sur les communes des Assions, de Berrias-et-Casteljau et des Vans.

Considérant que la mise en place des dispositions liées à cet arrêté se superposent à la redevance du débarcadère de Mazet et qu'elles doivent conserver un caractère raisonnable, il est proposé de ramener le montant des redevances « quotas » de 7 à 3€ par bateau et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés avec les abstentions de M. Pierre Thibon, M. Sébastien Gadilhe (pouvoir M. Franck Bonnet,), Mme Françoise Rieu-Fromentin (pouvoir Mme Cathy Eschalier) ;

- Approuve le montant de 3€ par bateau et par an pour la redevance « quotas »,
- Autorise le Président à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 5

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20250623-D_2025_5_14-DE

Emis le 23/06/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le